

n'en existe aucun. Au fait, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question n° 53, qui se lit en partie ainsi:

Parmi les hauts fonctionnaires qui gagnent \$17,000 ou plus, quel est le nombre de Canadiens a) dont la langue maternelle est le français, b) dont la langue maternelle est l'anglais, d) combien sont bilingues,...

On ne trouve pas grand-chose de particulièrement lumineux dans la réponse que voici:

• (5.20 p.m.)

Au fait, voici, la réponse que j'ai reçue:

|                                                        | a) | b)  | c) | d) |
|--------------------------------------------------------|----|-----|----|----|
| Banque du Canada                                       | 3  | 27  | —  | 8  |
| Banque d'expansion industrielle                        | 2  | 20  | —  | 3  |
| Atomic Energy of Canada Limited                        | —  | 117 | 3  | 14 |
| Eldorado Nucléaire Limitée                             | —  | 8   | 1  | —  |
| Société canadienne des télécommunications transmarines | —  | 5   | 1  | 2  |
| Société centrale d'hypothèques et de logement          | 9  | 48  | 3  | 23 |

Ce qui donne un total, pour six corporations de la Couronne, pour des hauts fonctionnaires gagnant \$17,000 ou plus, de 14 dont la langue maternelle est le français et de 225 dont la langue maternelle est l'anglais. Cela est révoltant, mais nous n'y pouvons rien. Le gouvernement se paie de la publicité avec ses programmes de bilinguisme et ses primes au bilinguisme, mais la situation est ridicule.

Voilà, monsieur le président, la grande politique de bilinguisme du gouvernement. Il est facile, pour le gouvernement, de dire qu'il a de grandes œuvres à son crédit. Il devrait aussi dire que sa politique ne donne rien et ne rime à rien.

Le Parlement n'a aucun moyen de contrôle, si ce n'est l'inscription de questions au *Feuilleton*, procédé d'ailleurs bien ridicule, puisque le gouvernement ne répond que ce qu'il veut, bien souvent incomplètement, surtout lorsqu'il s'agit d'une société de la Couronne, et j'en donnerai la preuve tantôt.

Voilà un exemple typique sur un sujet d'actualité, sur au sujet important: le bilinguisme, qui démontre, d'une part, que la politique gouvernementale à cet égard n'est pas bonne, qu'elle est faussée, qu'elle est difficilement applicable et que ses résultats se font encore attendre et, d'autre part, que le Parlement n'a aucun contrôle là-dessus. Depuis que nous possédons l'information, qu'est-ce que le Parlement peut faire par le contrôle parlementaire? A peu près rien.

Voici un autre exemple qui montre combien cette question est importante. J'avais inscrit au *Feuilleton* la question suivante:

Dans chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, quel est le nombre d'employés a) qui ne parlent que le français, b) qui ne parlent que l'anglais, c) qui sont bilingues?

Or, le 16 septembre 1968, le ministère de la Production de défense me répondait, et je cite:

En ce qui concerne la Société Polymer Limitée:

La Société Polymer déclare que de ses 2,744 employés, aucun ne parle uniquement le français et qu'au meilleur de sa connaissance, 2,614 ne parlent que l'anglais, tandis qu'environ 130 sont bilingues.

Voilà un exemple typique d'un fait bien malheureux à constater, mais c'est ainsi que les choses se passent dans l'argent qu'on investit dans une corporation de la Couronne. Il ne s'exerce aucun contrôle. Je dirais même que

[M. Fortin.]

les ministres sont déjà dépassés par les «créatures» dont ils sont censés être responsables.

C'est le cas, par exemple, du Secrétaire d'État, qui est tout à fait dépassé par sa «créature», Radio-Canada. Au fait, il est incapable de répondre à une question posée par un député et de mettre de l'ordre dans cette boutique. On peut voir ce qui se passe à Radio-Canada. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée à la Chambre. Mais tout tourne en rond et n'aboutit à rien. Pourquoi? Parce que le Parlement n'a pas de contrôle et que le ministre n'est pas responsable de cette société. Pourtant, aux termes de la loi, il est censé l'être.

Monsieur le président, voici un autre exemple. Il s'agit d'une autre question inscrite au *Feuilleton*, et je cite:

1. A l'égard de chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, quel a été en 1967 le rendement sur le capital investi?

Ne sommes-nous pas en droit, à titre de députés, de nous poser ce genre de questions: Quel est le rendement sur le capital investi? Voilà qui est important, savoir si l'argent qu'on investit dans une corporation de la Couronne rapporte. Et si oui, combien?

Voici la deuxième partie de la question:

Quel a été à l'égard de chacune desdites corporations le profit pour l'année 1967 et, de ce profit, quelle somme a été versée à l'État?

Quelle somme est revenue au Parlement? Le Parlement, bien souvent, vote des sommes pour créer ces corporations. Celles-ci fonctionnent et le Parlement comble les déficits. Il suffit de considérer le Canadien National. On entend très peu souvent dire que l'inverse se fait.

De toute façon, voici la réponse que me faisait tenir le ministère de la Production de défense.

En ce qui regarde la Société Polymer Limitée:

1. Le revenu net de la Société en 1967 représentait 5.6 p. 100 du capital investi par les actionnaires à la fin de ladite année.  
2. Le revenu net de la Société en 1967 était de \$5,812,000, dont \$3,000,000 ont été versés en dividendes à l'État.

Voici un cas typique qui montre qu'une société a fait un profit et dont l'administration, semble-t-il, a été menée à bien.

Or, si l'on compare cette réponse avec le rapport annuel, on y trouvera des contradictions et l'on conclura que le tout n'a aucun sens.

Alors, qui croire? Je prends beaucoup du temps de la Chambre, mais je termine mes remarques en illustrant l'ampleur de la question. C'est un fait reconnu que l'État possède et exploite un vaste secteur industriel...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député, car son temps de parole est écoulé. A moins que la Chambre ne lui donne son consentement unanime, il ne pourra poursuivre ses remarques.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il semble y avoir unanimité pour permettre à l'honorable député de poursuivre ses remarques.

**M. Fortin:** Je vous remercie monsieur le président, et je remercie également mes honorables collègues. J'en ai encore pour deux minutes, tout au plus.

C'est un fait reconnu: l'État possède et exploite aujourd'hui un vaste secteur industriel, commercial et financier.